

Ethnographier un projet de recherche nord-sud entre différences épistémologiques, enjeux éthiques et rapports de pouvoir

*Ethnography of a north-south research project. From epistemological differences
to ethical challenges and power relations*

*Hacer la etnografía de un proyecto de investigación norte-sur. Entre diferencias
epistemológicas, dilemas éticos y relaciones de poder*

Tsering McKenzie



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rac/1161>
ISSN : 1760-5393

Éditeur

Société d'Anthropologie des Connaissances

Référence électronique

Tsering McKenzie, « Ethnographier un projet de recherche nord-sud entre différences
épistémologiques, enjeux éthiques et rapports de pouvoir », *Revue d'anthropologie des connaissances*
[En ligne], 13-2 | 2019, mis en ligne le 01 juin 2019, consulté le 22 mars 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rac/1161>

Ce document a été généré automatiquement le 22 mars 2020.



Les contenus de la *Revue d'anthropologie des connaissances* sont mis à disposition selon les termes de
la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0
International.

Ethnographier un projet de recherche nord-sud entre différences épistémologiques, enjeux éthiques et rapports de pouvoir

Ethnography of a north-south research project. From epistemological differences to ethical challenges and power relations

Hacer la etnografía de un proyecto de investigación norte-sur. Entre diferencias epistemológicas, dilemas éticos y relaciones de poder

Tsering McKenzie

“A stage space has two rules:(1) Anything can happen and (2) Something must happen.” Peter Brook (1968)

Introduction

- 1 Jusqu'à récemment, les sciences sociales en Europe ont été relativement épargnées par le processus de bureaucratisation et la standardisation des questions éthiques, contrairement aux États-Unis et à la Grande-Bretagne où les *Institutional Review Boards* (IRB), qui encadrent toute recherche sur les « sujets humains », sont devenus des passages obligatoires (Lederman, 2006 ; Fassin, 2008 ; Bonnet et Robert, 2009)¹. Les procédures de normalisation éthiques peu à peu infiltrées (en anglais on parle d'« IRB mission *creeps* ») dans le monde des sciences sociales et inspirées du modèle biomédical ont fait l'objet de résistances au sein des sciences sociales, qui ont d'une part cherché à analyser les nouvelles formes de contrôle et de subjectivation qu'elles produisent (Lederman, 2006), et ont d'autre part produit leurs propres codes de déontologie,

prenant les devants sur l'imposition de normes bioéthiques jugées inadaptées à la discipline (Fassin, 2008).

- 2 Dans le domaine de la recherche sur le développement, le partenariat Nord-Sud est le format privilégié par les agences de coopération internationales depuis les années quatre-vingt. Le double objectif des partenariats est de fournir des connaissances qui soient scientifiquement pertinentes et en même temps utiles pour les politiques de développement². On retrouve l'idée d'égalité et de partage dans la rhétorique des collaborations³ mais également dans des intentions et les démarches concrètement mises en œuvre. Toutefois, comme plusieurs auteur·es l'ont montré, les programmes de coopération actuels, qu'ils soient scientifiques, développementalistes ou humanitaires sont composés de structures hiérarchisées qui reproduisent les relations asymétriques en faveur des pays et des institutions du Nord (Anderson, 2002 ; Parker et Kingori, 2016 ; Molyneux et Geissler, 2008), même dans des projets où les chercheurs et chercheuses impliqués ont voulu éviter de reproduire ces asymétries. Face à la croissance, en nombre et en portée, des collaborations, les usages institutionnels de l'éthique ont déjà fait l'objet de nombreux travaux qui témoignent d'une part de la complexité et d'autre part du manque de consensus autour des pratiques éthiques dans les pays des Suds (Crane, 2010). Néanmoins, certains domaines comme la propriété intellectuelle et celle des données, le statut des requérants principaux et des boursiers chargés d'administrer les fonds, ainsi que les politiques de rémunération ont été identifiés comme sources récurrentes d'inégalités au sein des projets (Parker et Kingori, 2016 ; Dunbar, 1995 ; Glänzel et Shubert, 2005 ; Schmoch et Shubert, 2008). Plus généralement, comme dans le cas du projet que j'étudierai ici, les ressources économiques, les institutions et les chercheurs et chercheuses à l'origine des projets étant situés au Nord dans des réseaux d'interconnaissance et de proximité culturelle dont les acteurs du Sud ne font généralement pas partie⁴, la structure des partenariats ressemble plus à un centre regroupant les manifestations du pouvoir (économique, symbolique et culturel) et des périphéries déconnectées entre elles qui *suivent* plus qu'elles ne *collaborent*.
- 3 Dans le cadre de cet article, je propose de m'intéresser aux difficultés auxquelles se confrontent les sciences sociales et plus spécifiquement à la façon dont les chercheurs et chercheuses négocient avec des standards éthiques qui, au contact du terrain, se révèlent sous la forme de procédures rigides et contraignantes difficiles à mettre en œuvre. J'entends aborder ce cadre éthique, tel qu'il s'exprime dans la charte scientifique d'un projet, en tant que forme spécifique de traduction de principes éthiques socialement et historiquement ancrés (Fassin, 2008 ; Massé, 2015), dont les valeurs ne sont pas nécessairement universelles (Droz, 2009 ; Crane, 2010). En m'appuyant sur une méthodologie combinant la consultation de documents écrits et l'ethnographie fine des interactions entre acteurs du projet, je propose d'aborder les enjeux de l'éthique de la recherche et des dispositifs qu'elle génère à partir de ma position de doctorante et membre d'un projet de recherche pour le développement entre des chercheurs et chercheuses du Nord et des Suds. C'est depuis ce statut que j'appréhende la question et que j'expose mes interrogations face à l'ambivalence et aux tensions internes à l'éthique de la recherche⁵. Le projet étudié, inscrit dans un programme financé par l'agence de coopération internationale et le fonds de la recherche scientifique d'un pays européen, porte sur la diversité des mémoires de trois pays ayant vécu des conflits civils dont un au Moyen-Orient, un en Afrique

subsaharienne et un en Asie du Sud. Par le biais d'un recueil de témoignages et d'enquêtes par sondage, la recherche vise à promouvoir le changement social à travers le partage et la circulation des mémoires au sein de populations locales. Ma recherche doctorale représente une position singulière dans la mesure où elle est à la fois une recherche *contenue dans le projet et sur le projet*⁶. Cette publication vise à présenter des lieux de tension entre la charte éthique élaborée dans le cadre du projet et sa mise en pratique effective. Cependant, avec le présent article, le propos présenté a généré des crispations et des incompréhensions au sein du projet initial qui ont engendré toute une série de nouveaux questionnements éthiques que je n'avais pas anticipés en amont de mon enquête ethnographique.

- 4 Plus précisément, cet article entend revenir sur les effets de la rencontre entre la charte éthique, envisagée en tant que forme spécifique de traduction de principes éthiques ancrés historiquement et socialement (Fassin, 2008 ; Massé, 2015), et les réalités des terrains auxquels les chercheurs et chercheuses se sont confronté·e·s. Mon travail d'ethnographie dans le cadre de ce projet m'a permis d'observer un certain nombre de points de tension qui ont produit un décalage entre les démarches prévues par les chercheurs et les effets de leur mise en œuvre⁷. Ce terrain d'enquête apparaît comme particulièrement propice pour étudier les difficultés que la recherche en science sociale peut rencontrer dans l'application de ce type de charte, comme nous le verrons notamment avec l'incapacité des procédures rigides et contraignantes hors sol à faire face à un besoin d'éthique compatible avec l'imprévu du terrain. Ceci d'autant plus que la charte et les choix éthiques sont eux-mêmes les résultats d'une concertation et de la mobilisation de connaissances diverses sur les contextes étudiés. Je propose alors d'appréhender l'éthique de la recherche à travers les lignes de tension générées entre ce qu'elle vise à faire, sa vocation universelle (mais en l'occurrence issue du Nord⁸), et ce que sa mise en application produit comme effets face à des éthiques (*ethos* et modes de réflexivité) ancrées socialement dans les contextes locaux dont sont issue·es les chercheurs et chercheuses et les participant·e·s⁹ aux Suds. Il s'agit d'une éthique qui prône le consensus et l'égalité, mais qui pourtant ne semble pas permettre dans les faits d'y puiser des outils pour gérer les conflits et tend même à renforcer les inégalités déjà existantes dans les Suds.
- 5 Le projet étudié étant élaboré par des chercheurs et chercheuses en psychologie sociale, habitué·e·s au formalisme institutionnel des comités d'éthique¹⁰, le cadre éthique du projet prend la forme d'une politique sécuritaire¹¹ et d'un protocole avec des critères stricts définis *a priori* et qui ne devrait laisser que peu de place à la négociation, aux imprévus, à l'inconfort des désaccords, ou à l'improvisation¹². Déterminés selon des normes du Nord, ces critères de sécurité sont traduits dans des procédures qui ratent parfois leurs objectifs (par exemple en créant des situations potentiellement dangereuses pour les participant·e·s qu'elles visent justement à protéger), peuvent s'avérer lourdes et contraignantes, voire aller à l'encontre de l'avancement du projet. Ces observations me poussent donc à interroger la pertinence de l'usage de tels outils éthiques sous la forme de chartes figées dans le cadre d'enquêtes en sciences sociales. Je rejoins ainsi une des revendications des sciences humaines et sociales qui rappellent la nécessité de penser des outils dynamiques capables de gérer l'imprévu qui caractérise le monde social, de s'y adapter et de laisser disponible une marge de manœuvre et de négociation qui peut-être serait la garante de l'éthique de la recherche dans nos disciplines.

- 6 En effet, il est impossible dans une recherche ethnographique, mais plus largement dans une enquête portant sur le monde social, de dissocier éthique de la recherche, approches méthodologiques, postures épistémologiques, retombées politiques et relations personnelles. L'ensemble de ces éléments sont soumis à des redéfinitions constantes de par leurs natures d'une part et du fait de leur interdépendance d'autre part. Aussi, l'imprévu est une dimension à la fois évidente et conséquente que la recherche en sciences sociales se doit de considérer. Il semble donc que le chercheur/la chercheuse est tenue de se préparer à faire face à des temps de remise en question que la réflexivité appaie et accepter alors que des interrogations, des doutes et des critiques puissent venir de l'extérieur comme de l'intérieur du protocole de recherche. Comme évoqué précédemment, si cet article vise à renseigner les difficultés générées par une recherche en train de se faire, il est aussi devenu le lieu de la mise en question de ma propre recherche, de ses impensés et de ses imprévus. Le doctorat est à la fois le temps d'un aboutissement et d'un commencement, celui de la familiarisation avec les enjeux et les implicites de la recherche. Les tensions générées par mon travail m'apparaissent comme le produit d'une forme de naïveté liée à une pratique de l'anthropologie qui ne prend pas forcément encore toute la mesure des enjeux institutionnels qui entourent la production du savoir¹³.
- 7 Concernant le projet étudié, il est à noter que certains des chercheurs et chercheuses impliqués dans l'élaboration des principes éthiques estiment quant à eux/elles « avoir investi une part importante de leur temps à analyser des situations éthiques complexes et à trouver, grâce à des discussions collégiales, de bonnes réponses à des événements imprévus »¹⁴. Ils et elles estiment avoir souhaité développer, dès le départ du projet, des outils communs permettant de mieux affronter les situations difficiles imaginées *a priori*. Par ailleurs, les chercheurs et chercheuses de l'équipe européenne étant dans une institution qui ne disposait pas de comité d'éthique pour la recherche en sciences sociales, la pression à la formalisation vient principalement de l'habitude à la formalisation de protocoles de collecte de données liée au recours à des méthodes quantitatives¹⁵, mais aussi¹⁶ d'une équipe du Sud elle-même soumise à un tel formalisme au sein de sa propre institution et qui demande à ses collègues européens de documenter leurs procédures éthiques afin de les rendre compatibles avec les exigences de leur comité d'éthique local. Nous pourrions ainsi postuler que le formalisme de ce projet de recherche tient à la concurrence de cet ensemble de pratiques instituées et de requêtes.
- 8 En confrontant la charte scientifique, qui traduit une intention, aux réalités et aux imprévus de la recherche, je questionnerai tout d'abord le lien ambigu entre l'éthique et la sécurité. J'aborderai ensuite la question du risque par rapport à l'identification des différents acteurs du Nord et des Suds, de la reconnaissance de certains risques et du dispositif mis en place pour y remédier, ainsi que des risques non envisagés par les procédures de sécurité. Enfin, je me pencherai sur mon propre positionnement en tant qu'anthropologue réalisant une recherche ethnographique sur le projet lui-même. Il n'est, de fait, pas neutre de produire une analyse des pratiques de collègues, même s'ils/elles relèvent d'autres disciplines. Une telle démarche questionne inévitablement mes propres pratiques de recherche (notamment le fait de ne pas avoir recours au même formalisme) et les chercheurs et chercheuses concerné·e·s, au vu des premiers résultats, s'en sont inquiété·e·s et l'ont manifesté au point que, pour des raisons complexes, nos relations se sont dégradées. Les différences méthodologiques et

épistémologiques, les positions hiérarchiques¹⁷, ainsi que la nature sensible d'un terrain « chez soi »¹⁸ au sein d'une équipe de chercheurs et chercheuses soulèvent des questions éthiques au niveau de l'objet de la recherche mais également de la forme que peut prendre une ethnographie des logiques et des pratiques des chercheurs et chercheuses issues d'horizons disciplinaires et culturels différents.

Éthique et/ou sécurité

- 9 Le discours institutionnel sur l'éthique tel qu'il est présenté dans la charte scientifique du projet est articulé essentiellement en termes de protection des acteurs et actrices impliqués dans la recherche face à différents risques. Dans la rubrique consacrée à l'« éthique de la recherche », la charte distingue trois sous-groupes d'acteurs et actrices « à risque », à savoir les participant·es qui acceptent de collaborer avec les équipes sur le terrain, les chercheurs et chercheuses membres du projet, et les autres acteurs impliqués, les « *stakeholders* »¹⁹. Le texte décrit les risques - pour la plupart liés au fait de conduire une recherche sur un sujet potentiellement sensible (mémoire et conflit) dans des contextes politiquement instables - pour chacun de ces groupes et les mesures mises en place pour éviter qu'ils ne se réalisent. C'est pourtant la représentation théorique du risque, plus que la connaissance de la réalité empirique, qui légitime l'adoption des politiques préventives ciblées²⁰. Cette politique s'articule autour de différentes mesures telles que le cryptage systématique des communications et des données jugées sensibles, la centralisation de toutes les données provenant des pays du Sud sur un serveur central en Europe, un protocole de documentation systématique et d'évaluation des risques liés aux activités de recherche et aux déplacements sur le terrain. Ces mesures visent à éviter les risques physiques et politiques auxquels les acteurs des pays des Suds pourraient être exposés.
- 10 D'autres principes éthiques, tels les bienfaits de la recherche ou la justice, font l'objet d'autres politiques mais ne sont abordés qu'indirectement, conduisant à la priorisation des aspects sécuritaires face à tout autre objectif. L'éthique institutionnelle de ce projet représente au même titre que d'autres codes issus des pays du Nord, telle l'éthique des droits de l'homme, « un point de vue parmi d'autres en dépit de son ambition à dire la vérité et à prescrire son système de valeurs » (Droz, 2009, p. 119). À ce titre, le système de valeurs qui la sous-tend ne fait pas toujours entièrement sens ailleurs de par son manque d'ancrage dans le tissu social dans lequel il est transposé. Dans notre cas, il reflète davantage la culture des chercheurs et chercheuses qui l'ont élaborée que les besoins ou les priorités exprimés par les collègues des pays du Sud. Le manque de considération pour les points de vue des collègues aux Suds m'a été systématiquement exprimé dans les conversations que j'ai eues au fil des années. Le constat que, « lorsque les locaux qui avaient de l'expérience sur le terrain étaient en mesure de donner un conseil sur une situation spécifique, leurs connaissances étaient rejetées ou négligées » (membre d'une équipe des Suds, ma traduction), s'est retrouvé dans l'expérience dont m'ont fait part de nombreux partenaires des pays des Suds. En outre, l'importante attention accordée à la sécurité des acteurs de la recherche fait suite à une recommandation des bailleurs de fonds du projet, exprimée conjointement à la décision d'octroyer le financement de la recherche et non à une demande des populations locales ou des partenaires des Suds pourtant à même d'identifier et de nommer les multiples vulnérabilités auxquelles ils et elles sont sujet·tes. Les provisions sécuritaires,

élaborées en amont dans des bureaux en Europe, révèlent surtout l'appréhension qui accompagne la perception des pays partenaires lointains dont les chercheurs et chercheuses européennes n'ont parfois que peu d'expérience, étiquetés par les institutions de financement de labels peu rassurants tels que « post-confliktuels », « États fragiles », « institutions faibles »²¹. Les difficultés rencontrées par l'équipe européenne à trouver des partenaires dans les universités d'un des pays du Sud sont d'ailleurs significatives dans la mesure où elles révèlent le manque de connaissance de la réalité locale de la part des chercheurs et chercheuses à l'origine du projet. Ignorant les contraintes que la situation politique impose aux universitaires du pays en question, l'équipe européenne avait au début contacté des chercheurs et chercheuses qui n'avaient pas le soutien de leurs propres institutions et de ce fait n'étaient pas en mesure de réaliser la recherche prévue par le projet. À la dernière minute, une solution d'urgence a été trouvée et une équipe dont les membres étaient politiquement et scientifiquement légitimes a été identifiée. Bien que tout rapport de collaboration scientifique et administrative géré à distance comporte des problèmes qui sont difficiles à prévoir, la situation décrite ici soulève un des paradoxes du plan de financement qui consiste à octroyer des fonds aux chercheurs et chercheuses du Nord à condition qu'ils trouvent des partenaires aux Suds dans une période de temps très courte. Dans ces conditions, à moins que les chercheurs et chercheuses du Nord aient acquis une expérience et des relations préalables dans les pays qu'ils choisissent pour leur recherche, l'absence de connaissance du terrain pourra être ressentie tout au long de la collaboration, surtout si les équipes du Sud n'ont pas la sensation d'être entendues ou suffisamment prises en compte dans les décisions.

Le statut des participant·e·s au projet et la construction du savoir

- 11 Bien qu'indispensables à la recherche, les participant·e·s, c'est-à-dire les individus interviewés et sondés dans le cadre du projet, sont paradoxalement absent·e·s de tout processus de décision les concernant, y compris des préoccupations dites éthiques touchant à leur sécurité. Ils/Elles n'entrent en scène que tardivement et n'ont guère d'influence sur les conditions de la recherche sinon celle d'y participer ou non.
- 12 Dans la première phase du projet, les doctorant·e·s des pays du Sud issu·e·s de disciplines qui emploient des méthodes qualitatives et les chargé·e·s de communication ont mené des entretiens avec des individus appartenant à différents milieux socio-économiques, politiques, religieux ou ethniques, disposés à parler de leur(s) expérience(s) des conflits passés. Le but était de « récolter des témoignages » de personnes ayant été impliquées dans les conflits au sein des pays analysés par le projet. L'idée sous-tendant cette option de recherche est qu'il existe des mémoires « cachées », divergentes des récits officiels, sur les conflits passés. Les normes méthodologiques du projet posent qu'on ne peut y accéder que sous certaines conditions : entretien individuel, formule de consentement, confidentialité et anonymat, compétences interpersonnelles²². Par ailleurs, le projet est porté par l'hypothèse que le contenu de ces mémoires peut servir de matériau à des mécanismes de communication au sein des communautés locales en vue d'une meilleure cohésion sociale²³. Si, dans certains cas, les chercheurs et chercheuses ont utilisé la technique d'échantillonnage par réseaux pour trouver des volontaires, le corpus de témoignages (environ cent trente) ne reflète pas tant un milieu d'interconnaissance qu'une masse d'entretiens isolés provenant de différents pays et continents, relativement formels (absence de relation préalable entre

enquêteurs et enquêtés, grille de questions prédéfinies, matériel d'enregistrement, formule de consentement) et avec peu d'éléments contextuels²⁴ sur les personnes, leur environnement et les conditions d'interaction avec les chercheurs et chercheuses. Il s'agit là d'une différence significative entre un travail ethnographique et les méthodes utilisées par la psychologie sociale, ce qui nourrit des incompréhensions entre chercheurs et chercheuses. Les un·es disent avoir fait un travail de contextualisation suffisant avec une grille d'informations sociodémographiques que les chercheurs et chercheuses des Suds doivent remplir sur les personnes interviewées et qui sert principalement à des fins de catégorisations statistiques nécessaires pour les analyses ; les autres estiment qu'il ne s'agit là que de contextualisation superficielle et n'ont pas non plus insisté pour que des ressources nécessaires soient mobilisées pour renforcer le volet ethnographique, percevant ou anticipant un faible intérêt de la part des porteur·euse·s du projet pour ce genre d'approche, difficilement valorisable dans les publications au sein de leur discipline.

- 13 Dans un second temps, une enquête statistique a été lancée par les chercheurs et chercheuses du projet qui appliquent des méthodes quantitatives, afin d'évaluer l'impact d'activités de dissémination prévues dans les communautés locales. Les objectifs de l'enquête par sondage ont toutefois évolué au fil du temps et le rapport intermédiaire montre que les équipes ont pu intervenir sur les questionnaires en modifiant le projet initial afin de l'adapter aux contextes locaux²⁵. La collaboration avec les participant·es, qui se chiffrent en milliers, est de nature plus distante, indirecte, voire « anonyme » (Weber, 1997) ; elle se réalise en différé, à partir des chercheurs et chercheuses européen·ne·s qui élaborent la majeure partie des questions jusqu'aux chercheurs et chercheuses du Sud qui servent de relais²⁶ avec les instituts de sondage locaux engagés pour administrer les questionnaires. Les données une fois « collectées » sont envoyées aux chercheurs européens qui les sauvegardent dans une archive centrale²⁷.
- 14 Du point de vue de l'équipe européenne, ces acteurs sont relativement abstraits du fait de leur distance : ils sont des centaines, des milliers, et n'ont ni prénom ni visage. Bien que le profil des participant·es puisse donner lieu à des imaginaires plus ou moins ancrés dans la connaissance du terrain, les chercheurs et chercheuses européen·ne·s au début du projet avaient souvent une faible connaissance des réalités sociales qui les entouraient. C'est grâce à des visites répétées dans les différents pays que certain·es d'entre eux/elles ont pu se familiariser avec les sociétés locales, mais cette possibilité n'a pas été offerte à toutes les chercheurs et chercheuses du projet de manière symétrique²⁸. Ce sont les membres de l'équipe européenne qui ont eu la possibilité de faire des séjours multiples auprès des équipes du Sud et de se familiariser avec les pays impliqués, alors que les membres de ces dernières se sont déplacés moins fréquemment et pour des périodes limitées (participer à une école doctorale en Europe ou à un colloque organisé une fois par année par les membres d'une des équipes, etc.)²⁹.
- 15 Qu'ils soient de l'Asie du Sud, du Moyen-Orient ou de l'Afrique subsaharienne, le projet prévoit d'appliquer les mêmes procédures, les mêmes questions sur les mêmes sujets, idéalement les mêmes conditions d'entretien³⁰, afin de pouvoir traiter les données recueillies de façon systématique et standardisée. Les participant·es sont appréhendé·es à travers leurs témoignages - des textes de cinq à trente-cinq pages - produits et transformés (entretien, transcription, anonymisation, traduction, relecture) avant d'arriver à l'équipe européenne sous une forme « domestiquée » dont les

chercheurs et chercheuses maîtrisent les paramètres. Chaque témoignage est accompagné d'une petite vignette, un en-tête avec quelques informations de type démographique, sexe-âge-ville-pays, qui permettent de les ranger dans des catégories à des fins d'analyse ou d'archivage. Dans le serveur central d'archivage, il y a ainsi un dossier pour chaque pays dans lequel se trouvent tous les transcrits cryptés et numérotés plus ou moins dans l'ordre chronologique de leur production. De par ses conditions et sa structure, l'archive produit un certain type de « traces » (Geiger *et al.*, 2010) ou de « spectre » (Derrida, 1995), une sorte de représentation en négatif qui invisibilise tout autant qu'elle conserve les récits des « témoins ».

- 16 Pour illustrer la standardisation de la connaissance produite par le traitement des entretiens prévu par le projet, il est intéressant de décrire un fragment ethnographique de mon expérience de terrain.
- 17 Dans le pays du Moyen-Orient, avec d'autres membres de l'équipe de recherche locale, j'ai rencontré un des responsables d'une organisation charitable orthodoxe. Situé dans un quartier aisé tout en haut d'un grand bâtiment carré en pierres blanches, son bureau était surchargé par deux types d'objets : des images chrétiennes (peintures et photos de lieux saints et de saint Nicolas, icônes et calendriers illustrant Marie et Jésus, une gravure métallique de saint Michel combattant le dragon) et des prix et diplômes à son nom. Ces objets nous renseignent sur l'identité de cet acteur mettant en avant son appartenance religieuse (chrétien orthodoxe) ainsi que des éléments de son capital culturel, économique et social. Le responsable de l'organisation accueille les membres de l'équipe présents, leur offrant des biscuits, un plat de loukoums emballés comme des bonbons et du café, montrant ainsi connaître les règles de l'hospitalité en vigueur dans son pays. Il est de petite taille, plutôt corpulent, le sommet du crâne dégarni, une moustache poivre-sel, le teint basané et les yeux clairs. Son veston gris et sa chemise bleu marine sont simples mais bien entretenus. Sa posture et sa prestance confirment ce que tous ses diplômes certifient : il occupe une position socialement importante et l'interaction avec les chercheurs et chercheuses (bien plus jeunes que lui) fait penser à un professeur qui parle à ses étudiants. Aucun membre de l'équipe n'ose l'interrompre et les rares questions donnent lieu à des monologues maîtrisés, entrecoupés de pauses ou de rires. La porte reste ouverte pendant tout l'entretien, donnant sur un vestibule où deux dames travaillent silencieusement, le reste du bâtiment étant vide. Les seuls sons qui résonnent sous les hauts plafonds sont la voix de l'interviewé, le climatiseur bruyant qui balaye la pièce et une montre murale qui frappe chaque seconde. Tous ces détails plus ou moins importants n'apparaissent pas dans le document conservé dans les archives du projet³¹ : le statut du témoin, le rapport entre lui et les chercheurs et chercheuses qui ont réalisé l'entretien (rapports d'autorité et de soumission, différence de confession religieuse, de classe sociale, de sexe, d'âge, etc.), la nature et le déroulement de l'interaction ne sont pas pris en compte, ni la façon dont ces éléments contribuent à façonner les connaissances produites en tant qu'objets situés. À partir de la situation complexe de l'entretien décrit ci-dessus est construit un texte, « le témoignage », qui après la transcription, la traduction et l'anonymisation, contient un code de type « pays_numéro » et l'indication que le témoin est un homme entre cinquante et soixante ans, interviewé à telle date et dans telle ville.
- 18 À l'heure où j'écris ces lignes, les témoignages produits par le projet, hormis pour celles et ceux qui ont travaillé dessus, ont été peu lus par les chercheurs et chercheuses des autres équipes. Ils sont rangés dans un serveur contrôlé et géré par l'équipe

européenne et leur accès est restreint³² car, au nom de la sécurité, « il faut éviter les fuites », comme le rappelle un membre de l'équipe européenne. À part certain·es chercheurs et chercheuses européen·nes, aucun membre du projet n'y a libre accès.

- 19 Du côté du sondage, les participant·es sont encore moins perceptibles que dans les témoignages, dilués dans la masse, rendus « transparents » par le traitement quantitatif (Béliard et Eideliman, 2008 ; Shannon, 2007), réduits à un statut-fonction de « répondants »³³ qu'on envisage en termes collectifs (puisqu'on cherche à mesurer des tendances générales en fonction de certaines variables).

Les risques : statuts et reconnaissance

- 20 Dans le projet, la conception de risques spécifiques se compose d'une part de la prise en compte ou reconnaissance de ce qui constitue un danger potentiel, tel qu'exprimé dans la charte, et d'autre part de la prise en charge, sous forme de règles et de mesures concrètes qui permettent d'éviter la réalisation de ces risques. Puisque l'identification des participant·es au projet est appréhendée comme risquée, une pratique rigoureuse et systématique d'anonymisation et une politique de classification des données selon leur degré de sensibilité sont mises en place.
- 21 La mise en pratique de toutes ces mesures comporte plusieurs actions concrètes. Par exemple, la possibilité de traumatisme secondaire ou indirecte pour les participant·es et les chercheurs et chercheuses lors des entretiens a été appréhendée par une brève sensibilisation avec un psychologue qui a eu lieu en Europe lors d'une formation destinée aux doctorant·es du projet. Pour contrer d'autres risques tels que l'atteinte à l'intégrité physique des chercheurs et chercheuses et des participant·es ou les abus ou vols de données, un important dispositif interne de sécurité composé de protocoles (règles d'accès aux données, de cryptage et de communication des données, métadonnées, notes de terrains), d'objets physiques et virtuels (serveur sécurisé pour stocker les données en Europe, formulaires, programme de cryptage, données audio ou électroniques) ainsi que d'opérations et de savoir-faire (cryptage, anonymisation, évaluation des risques) a été créé. Ces éléments rappellent le dispositif de sécurité foucauldien (Deleuze, 1988), transposé au niveau de l'unité-projet, en tant qu'il est un ensemble hétérogène fait de discours, de structures matérielles et immatérielles, de règles et de mesures, d'énoncés scientifiques et administratifs, de propositions morales appliqués sur et par la population-projet (les chercheurs et chercheuses) à l'intérieur du territoire-projet, dans le but de réguler l'aléatoire par l'individualisation et l'identification des conduites à chaque étape de la recherche. Dans le sens où le dispositif de sécurité permet de voir et de vérifier, en différé, toutes les activités des chercheurs et chercheuses sur le terrain, il agit aussi, même involontairement, comme technique de surveillance à l'instar de ce qui se pratique dans les grandes enquêtes au niveau européen.
- 22 Quant aux parties prenantes, les *stakeholders* selon le terme consacré en anglais, la charte scientifique du projet évoque des mesures de transparence (documentation des activités) et le développement d'un réseau de soutien pour contrer les tentatives possibles de politisation et de manipulation de la recherche comportant l'usage inapproprié des données produites. Avec le terme « *stakeholders* » le projet désigne tout individu qui n'est pas directement impliqué dans la recherche et qui peut être affecté par la diffusion des résultats de celle-ci.

- 23 On retrouve dans ces différents principes sécuritaires une valeur phare des chartes éthiques des institutions de recherche des pays du Nord : la responsabilité. Dans la charte du projet, la responsabilité est décrite surtout comme un effort pour éviter tout mauvais usage des résultats de la recherche afin de ne pas nuire aux *stakeholders*. Pourtant, la portée des mesures prévues est finalement assez mince puisqu'elle est limitée aux types de dangers prédéfinis pour lesquels on reconnaît une implication. Par exemple, au sein du pays d'Asie du Sud, dans les villages situés à proximité d'anciennes lignes de combat, le simple fait de donner rendez-vous à des chercheurs et chercheuses venues de la capitale (donc facilement identifiables comme des étrangers/étrangères dont on ne connaît pas nécessairement les motivations) comporte certains risques qui n'avaient initialement pas de statut et par conséquent ne jouissaient pas d'une reconnaissance dans la politique du projet³⁴. Dans ce même contexte, les chercheurs et chercheuses ont par ailleurs exprimé leur malaise par rapport à une approche qui consiste à venir « soutirer » un témoignage, souvent douloureux, à des inconnus et disparaître une fois l'entretien terminé. Dans le pays du Moyen-Orient, pendant l'une de mes résidences de terrain durant laquelle j'ai assisté aux entretiens menés par les membres de l'équipe locale, à deux reprises, des jeunes étudiants avec qui les chercheurs et chercheuses avaient collaboré ont été arrêtés, emprisonnés, et torturés par la police et les services secrets à cause de leur activisme politique. Ces arrestations, tout comme les confrontations politiques souvent violentes, sont courantes dans le contexte en question et n'étaient pas dues à une faille du dispositif de recherche. Puisque les mesures d'anonymisation et la grille de questions avaient été respectées, les membres du projet étaient théoriquement libérés de toute (autre) responsabilité vis-à-vis de ces étudiants. Dans un des cas, l'étudiant a été suivi puis arrêté alors qu'il était en chemin pour nous rencontrer, avec les conséquences mentionnées plus haut³⁵. Il est toutefois à noter que les étudiants ont librement décidé de se faire interviewer pour exprimer leurs opinions, faisant de cette manière un choix autonome et réaffirmant leur désir d'exercer leur liberté d'expression malgré le climat de répression. Cet exemple montre que les participant·es à la recherche sont des individus dotés d'agentivité contrairement à l'image récurrente selon laquelle ils/elles seraient sujet·tes au pouvoir des chercheurs et chercheuses. Il montre aussi que l'objectif du projet de créer des « *safe social spaces* » (espaces sociaux sécurisés), conçus comme des lieux où les acteurs locaux peuvent raconter des histoires d'habitude passées sous silence, se heurte à la réalité du terrain.
- 24 À un autre niveau, certain·es auteur·es ont dénoncé la violence implicite qu'implique l'application des outils d'enquête quantitative tels que des questionnaires longs et contraignants : « violence conceptuelle lorsque le cadre est trop rigide, violence relationnelle, *a fortiori* en milieu rural dans les pays en développement, lorsque la relation entre enquêteur et enquêté est asymétrique » (Guérin, Bouquet et Morvant-Roux, 2016, p. 6). Par exemple, dans l'enquête pilote menée dans un des pays du Sud, l'administration du questionnaire prenait en moyenne au moins deux heures par participant·e, ce dont les membres de l'équipe européenne ont été informés. Les instructions étaient difficiles à déchiffrer par les personnes chargées de l'administrer et ensuite à expliquer aux participant·es, rendant le processus lent et fastidieux. En conséquence, les acteurs locaux impliqués se retrouvaient avec une charge de travail dépassant ce qui était prévu pour satisfaire les exigences scientifiques posées par l'équipe européenne. La collaboration était ainsi asymétrique avec des chercheurs et

chercheuses du Nord qui imposaient leurs méthodes de travail à des enquêteurs non universitaires du Sud obligés de se plier à leurs contraintes³⁶.

- 25 Ces exemples illustrent des risques, non anticipés et non pris en compte dans les procédures éthiques qui découlent de la charte³⁷, dont la réalisation peut avoir des effets néfastes. Certains peuvent se situer hors du champ de vision du projet, et la responsabilité qu'ils engagent, faute de reconnaissance institutionnelle, incombe alors aux participant·es eux/elles-mêmes amené·es à compenser localement ce qui n'a pas été anticipé dans la charte. Certains de ces risques sont parfois difficiles à évaluer, voire à gérer. Chez les membres de l'équipe européenne, la difficulté d'y faire face se manifeste principalement par des réactions embarrassées ou par des silences : ceux d'une absence de statut accordé à ces risques dans la charte ou dans tout autre document accompagnant la recherche ; ceux rencontrés lorsque ce genre de situations est mentionné dans une conversation et qui généralement s'expriment par des phrases telles que « qu'est-ce qu'on peut faire ? », « on ne peut rien faire », souvent accompagnées d'un haussement d'épaules et d'un air grave ; et enfin un silence épistémologique dans le sens où le processus de recherche enregistre et produit certains types d'objets pour lesquels il a été construit et en ignore d'autres leur ôtant toute existence. Dans les nombreux documents produits par l'enquête (données, notes, rapports, évaluations, communications, planning, protocoles, procès-verbaux, etc.), il n'y a pas de trace de ces « autres risques ». Certains émergent dans les discussions et acquièrent un statut lorsque des personnes leur prêtent leur voix, notamment des partenaires des Suds, mais cela n'implique pas qu'ils soient entendus, surtout tant qu'ils échouent à acquérir un statut au regard des principes de la charte.
- 26 Le décalage entre les cultures académiques des différentes équipes et les limites du cadre méthodologique par rapport à des terrains peu sondés³⁸ au préalable et dont on maîtrise mal les enjeux locaux ne permettent pas de percevoir ces autres risques et d'ajuster la démarche en conséquence. De nouvelles questions émergent alors : quelle est la nature de la responsabilité envers les enquêtés ? Comment gérer les données d'individus dont on sait qu'ils ont subi des violences après avoir participé au projet³⁹ ? Le fait d'avoir connaissance de ces situations implique-t-il une responsabilité ? Suffit-il que les enquêté·es signent un consentement éclairé avant l'entretien et après avoir lu la transcription de ce dernier pour que les chercheurs et chercheuses soient déchargé·es de toute responsabilité⁴⁰ ? Comment éviter de penser que le dispositif éthique sert avant tout à protéger les intérêts de la recherche ? Ces (remises en) question ne visent pas tant à l'addition de mesures complémentaires ou à des ajustements techniques, elles appellent plutôt à une réflexion sur la manière dont le projet a été pensé, les conditions qui ont favorisé l'adoption de telles normes éthiques, telles pratiques épistémologiques, telles structures ou tels cadres professionnels et institutionnels. De par le modèle de financement du projet, de nombreuses inégalités se situent dans la structure même du partenariat, créant des relations et des situations qui reproduisent les inégalités entre chercheurs et chercheuses du Nord et du Sud. Ainsi, ce sont les chercheurs et chercheuses européen·nes qui choisissent leurs partenaires et non l'inverse, élaborent les thèmes et le plan de la recherche, montent leurs réseaux internationaux, administrent les financements et vérifient les dépenses des équipes du Sud puisqu'ils sont seuls responsables face aux agences de financement.

De quelques effets paradoxaux de la politique d'anonymisation

- 27 Revenons au dispositif sécuritaire du projet. La norme qui stipule une anonymisation systématique des données est entrée parfois en contradiction avec l'objectif déclaré qui vise à rendre publiques les voix d'acteurs qui avaient été cachées parce qu'elles étaient contradictoires ou alternatives par rapport aux versions officielles des conflits passés. Garantir l'anonymat de certains témoignages a nécessité un tel degré de décontextualisation que les récits en ont perdu une grande partie de leur sens et de leur intérêt. Ainsi, le travail de transcription a dû s'accompagner de la suppression de tous les noms, les lieux, les dates, et autres événements permettant d'identifier les acteurs. Ayant participé, avec trois autres membres européens du projet, au travail de relecture et de codage thématique des témoignages que les partenaires du Sud envoyaient au fur et à mesure de leur collecte, je me suis retrouvée face à plusieurs témoignages inutilisables parce qu'impossibles à rendre anonymes de manière satisfaisante. Il s'agit de témoignages relatant les expériences d'activistes (grèves, déportation, emprisonnement, désobéissances, attaques), de proches de représentants de la fonction publique ou de survivants de massacres connus du public. La volonté de « donner la voix » entre en contradiction avec la modalité d'enquête qui impose une anonymisation stricte des individus interviewés. Ces cas particuliers ont ainsi dû être écartés par le dispositif même qui les a produits.
- 28 La garantie d'anonymat, gage de sécurité et d'éthique selon la charte scientifique, n'a pas été appréhendée de la même façon par les participant·e·s qui pouvaient se montrer indifférent·e·s, inquiété·e·s ou résistant·e·s face à un protocole qui ne faisait pas forcément sens à leurs yeux. Dans l'université européenne, la question de l'éthique avait été résolue par la mise en place de règles d'anonymisation strictes qui n'étaient pas proposées aux participant·e·s mais imposées parfois contre leur gré. Dans certains cas et malgré le fait que les chercheurs et chercheuses aient une expérience préalable dans la conduite d'entretiens⁴¹, les personnes semblaient ennuyées, voire agacées par la dimension formelle de la présentation des termes de leur participation, qui souvent interrompait un premier échange autrement facile et imposait des conditions qui paraissaient moins garantir leurs droits que les lier contractuellement à la recherche (Fassin, 2008 ; Bosa, 2009). Certain·e·s, qui avaient préalablement accepté de participer à la recherche, changeaient d'avis quand les enquêteurs et enquêtrices décrivaient les mesures de sécurité, dont la rigueur et le niveau pouvaient paraître douteux (par exemple financé par un adversaire politique ou les services secrets). Dans d'autres cas, les personnes souhaitaient parler en leur nom (Béliard et Eideliman, 2008) : ce souhait que les anthropologues rencontrent parfois exprime « une recherche de reconnaissance sociale ou de notoriété » (p. 134) de la part de leurs interlocuteurs/trices pour qui « le fait d'apparaître nommément dans une recherche scientifique peut constituer un capital symbolique » (*ibid.*).
- 29 Outre ces motivations, dans le pays du Moyen-Orient, cette revendication était liée à la légitimité même de la parole qui dépendait plus du statut du témoin, de la performance, orale et collective, que d'un contenu documentaire anonyme. Ainsi, lors des entretiens, il était possible d'observer la coexistence de différents régimes de parole qui semblaient suivre deux voies parallèles tout en s'ignorant : l'un, répondant à une norme académique européenne, valorisait le contenu du discours-texte ; l'autre, expression des pratiques et des valeurs locales, mettait en avant la performance. Cette

situation était d'ailleurs symptomatique de la fracture inhérente à la rencontre, parfois la confrontation, entre différentes logiques culturelles particulières que l'on retrouve au cœur de toute pratique de développement. Dans ce sens, ce que les chercheurs et chercheuses enregistraient, les réponses d'inconnues à une grille de questions, ne permettaient pas de comprendre le sens que les participant·es accordaient au contenu du témoignage et à l'entretien lui-même. Ce dernier dans certains cas prenait la tournure d'un monologue préparé à l'avance, dans d'autres d'un événement familial avec audience ou d'une plateforme de revendications politiques.

Tensions autour de l'éthique de la recherche : l'anthropologue en prise avec son terrain

- 30 La participation des anthropologues dans les projets de développement n'est pas nouvelle et le développement comme objet d'étude anthropologique est devenu un véritable champ de la discipline. La position des anthropologues dans le domaine du développement a souvent été ambiguë, située entre recherche fondamentale et recherche appliquée, entre participation et distance critique vis-à-vis des pratiques et des institutions de développement. Le partenariat scientifique que j'analyse dans cet article comporte plusieurs particularités puisqu'il a une dimension Nord-Sud, interdisciplinaire, mais aussi interprofessionnelle, comprenant des chercheurs et chercheuses, des professionnel·les de la communication, des expert·es informatiques, du personnel administratif, etc.
- 31 Outre l'asymétrie des rapports Nord-Sud et celle des positions statutaires des membres du projet au sein des équipes, on retrouve également une hiérarchie entre les différentes disciplines mobilisées dans la recherche. Le projet étant initié et largement dominé, en nombre et en contributions, par des psychologues sociaux, l'approche théorique, les thèmes et les concepts de recherche reflètent surtout les préoccupations (théoriques et méthodologiques) ainsi que l'expertise de ces derniers. Autour de ce noyau disciplinaire gravitent d'autres chercheurs et chercheuses issues des sciences sociales (sociologie, anthropologie, histoire), des sciences politiques, des sciences humaines (littérature, linguistique, journalisme) et du droit. La représentation de ces disciplines connexes reste pourtant marginale en termes de nombre de chercheurs et chercheuses et de contributions effectives à la construction théorique et à la conduite de la recherche. Pour beaucoup, la participation, hormis sur papier, se limite à un statut consultatif ou à la supervision de thèses réalisées par des doctorant·es au sein du projet.
- 32 En tant qu'anthropologue ayant pour objet d'étude le projet lui-même, j'occupe une position multiple puisque j'appartiens à la fois à l'équipe de coordination en Europe, au groupe des sept doctorant·es du projet et à une unité de recherche en anthropologie rattachée à l'université. Le fait d'enquêter sur les pratiques et les logiques sociales d'un groupe d'acteurs dont je fais partie crée une situation ambiguë où la distance traditionnelle de l'anthropologue vis-à-vis de son terrain et de ses interlocuteurs/trices est réduite à tel point que les positions méthodologiques de participante et d'observatrice sont souvent confondues. Ainsi, certains collègues ont pu être surpris, parfois heurtés, par le fait que des relations de travail puissent faire l'objet d'une analyse *a posteriori*. Cela laisse penser que notre projet d'anthropologie des sciences n'a pas été compris par certain·es chercheurs et chercheuses, malgré le fait de l'avoir

exposé à plusieurs reprises ainsi que d'avoir fait des restitutions régulières aux responsables du projet qui se sont ensuite opposés à mes interprétations. Un nouvel accord a été construit mais n'a pas suffi à supprimer les divergences qui portaient sur mes analyses en décalage avec l'image institutionnelle du projet. La mécompréhension qui s'en est suivie, ajoutée à l'inconfort de mon statut de doctorante enquêtant sur des personnes en position institutionnelle et en reconnaissance scientifique supérieures et soucieuses de contrôler les représentations données de leur projet et de leur travail, m'a placée dans la même difficulté que celle des sociologues ou anthropologues des sciences qui enquêtent sur des disciplines en position hégémonique vis-à-vis des sciences sociales, ce qui conduit à pousser encore plus loin notre réflexivité⁴².

- 33 Dans toutes les équipes, la réception et la collaboration avec moi ont dépendu en partie des diverses conceptions préexistantes sur le rôle et la position épistémologique mais aussi politique de l'anthropologie. Cette situation a donné lieu à une réception généralement favorable dans les équipes du Sud, en particulier dans des situations d'incompréhension ou de désaccord avec l'équipe européenne. Les commentaires du type « les autres (lire : les responsables du projet) ne comprennent pas, ils ne se rendent pas compte, toi tu es ethnographe alors tu comprends mieux » étaient fréquents. Bien que réifiant le stéréotype des anthropologues comme médiateurs culturels, ces perceptions ont donné lieu à des relations avec les chercheurs et chercheuses qui étaient tantôt facilitées (l'anthropologue comme confidente), tantôt instrumentalisées (l'anthropologue comme messagère) et parfois aussi empreintes de méfiance (l'anthropologue comme rapporteuse). Une fracture s'est créée entre des chercheurs et chercheuses du Sud, qui n'ont pas réagi avec hostilité à la présence de l'anthropologue, et certains membres de l'équipe européenne qui ont manifesté inconfort et méfiance face à l'objectivation sociologique non anticipée et *a posteriori* non consentie⁴³ que représente l'ethnographie du projet. La partie européenne du terrain a dès le début été la plus difficile d'accès : les demandes d'observation des réunions du comité de pilotage ou de lecture des procès-verbaux refusées, l'encouragement à peine dissimulé à délaissier les questions de pouvoir au profit d'autres thématiques périphériques, les stratégies pour éviter ma présence lors de diverses communications, sont autant de pratiques que j'ai vécues comme de la mise à distance. L'analyse anthropologique des relations entre les chercheurs et chercheuses du Nord et du Sud que j'appréhende comme traversées par des rapports de pouvoir inhérents à la structure du projet autant qu'au contexte historique et politique dans lequel le partenariat est inscrit, constitue à ce jour un sujet d'importantes tensions au sein de l'équipe européenne. L'analyse des rapports de pouvoir est, en réalité, une chose assez complexe. Elle ne se réduit pas à des rapports de position au sein de structures et de contextes historiquement construits, mais aussi par les relations d'interdépendance, la distribution des ressources (dont les positions d'autorité) et les stratégies des acteurs. Ainsi, si, en apparence, les chercheurs et chercheuses du Nord peuvent sembler avoir imposé leur perspective, ils et elles dépendent du fait que les chercheurs et chercheuses des Suds donnent leur accord, mais aussi que cet accord peut n'être que stratégique, afin de bénéficier des ressources apportées par le Nord et qui leur sont utiles en fonction de leurs propres enjeux et stratégies⁴⁴. En outre, localement, ces chercheurs et chercheuses, au Nord comme au Sud, sont prises dans des rapports de pouvoir complexes qui empêchent de conclure sur une analyse trop simpliste, ce qui n'implique pas pour autant l'absence d'asymétries plus ou moins fortes et parfois inattendues.

- 34 Les enjeux institutionnels et éthiques que la restitution ethnographique soulève semblent d'autant plus exacerbés qu'elle touche aux membres de l'équipe européenne. Cette situation semblerait ainsi confirmer que « [...] les vrais dominants (ceux à très fort capital social, culturel et économique) se sentiraient moins, voire pas du tout, menacés par les sociologues alors que des catégories plus proches de ces derniers (comme les professions intellectuelles) et/ou à la légitimité plus fragile pourraient être plus sensibles à leurs analyses » (Avanza, 2011, p. 6). L'accès au terrain « chez soi » est ainsi devenu difficile, les relations distanciées avec les autres membres de l'équipe et la sensation d'être mise à l'écart de plus en plus forte. À la lecture d'une version précédente du présent article et de la contestation, par certains membres de l'équipe européenne, d'une partie des faits et des analyses, le projet de publication a donné lieu à un processus de médiation dont l'échec a été suivi de divers recours auprès d'instances scientifiques et institutionnelles, mettant en exergue la présence de différences dans la conception de l'éthique de la recherche (celle des chercheurs et chercheuses étudiée vis-à-vis de leurs enquêtés et ma propre éthique de la recherche vis-à-vis de cette équipe), liées à des approches méthodologiques et épistémologiques différentes⁴⁵ et parfois conflictuelles.
- 35 Si je partage avec les autres membres du projet les principes de la déontologie et de l'intégrité scientifique, le sens et la nature même des normes et des obligations que ces postures sous-tendent ne reposent pas sur les mêmes préoccupations méthodologiques et éthiques. Ces décalages, outre qu'ils réactivent l'opposition classique entre les différentes méthodes (qualitative-quantitative), approches (inductive-déductive) et types de recherche (terrain-laboratoire) en présence, appellent à une clarification des pratiques éthiques des anthropologues.
- 36 L'éthique, dont on distingue communément deux versants indissociables qui sont d'une part un cadre stable institutionnel (normes, principes) socialement ancré, et d'autre part le lieu plus dynamique de la réflexion, de la délibération ou de la « vie bonne » (Ricœur, 1990), implique une responsabilité à différents niveaux. Didier Fassin (2008) propose de concevoir cette responsabilité comme à la fois épistémologique (objectivité scientifique), politique (envers les enquêtés), mais également inscrite historiquement et socialement, ce qui expliquerait les possibles divergences d'appréciation de la notion même de responsabilité parmi une équipe de chercheurs et chercheuses. Ainsi pour l'anthropologue, le type d'attention portée sur les témoins relève plus d'une focalisation sécuritaire qui ne garantit pas pour autant la protection de ces derniers, si on s'en tient aux procédures de la charte. D'un autre côté, l'analyse anthropologique du projet, notamment des relations entre des chercheurs et chercheuses prises dans une structure hiérarchisée à différents niveaux (entre et à l'intérieur des équipes), est elle-même située et implique une responsabilité face à certains risques, par exemple sociaux, qui pourraient nuire aux chercheurs et chercheuses. Pour l'anthropologue, il s'agit de restituer les dynamiques complexes dans lesquelles les acteurs en présence interagissent et leurs effets – l'analyse s'opérant à deux niveaux puisqu'il s'agit de rendre compte des relations entre chercheurs et chercheuses et participant·es d'une part, et entre l'anthropologue et les chercheurs et chercheuses de l'autre.
- 37 Pour les responsables du projet, engagés face aux bailleurs de fonds et pris dans les politiques de l'institution, ma recherche est perçue comme potentiellement nuisible à l'image du projet et à leur carrière ou à leur réputation au sein de l'académie. Cela expliquerait la réaction qu'ont suscitée mes interprétations lorsqu'elles ont pris la

forme de publication. Ayant d'abord été intimidée puis déstabilisée par l'ampleur de la contestation, j'ai par la suite réalisé que faire une recherche sur des personnes ayant un ascendant sur moi en tout point n'était pas l'effet que pouvaient avoir mes analyses sur eux. Mes relations avec ces personnes, limitées au contexte professionnel et marquées par la hiérarchie statutaire du projet ne cessaient de me rappeler que j'avais à faire à des chercheurs et chercheuses confirmés maîtrisant parfaitement leurs représentations, et à me faire oublier qu'écrire sur eux, même en appliquant une anonymisation rigoureuse, pouvait les impacter.

- 38 Ma directrice de thèse, anthropologue et enseignante universitaire, a été impliquée dans le projet dans une phase où il avait déjà été conçu par ses collègues. Elle a été sollicitée pour réfléchir aux aspects méthodologiques liés à l'ethnographie en tant que spécialiste des méthodes de terrain et d'une des régions incluses dans la recherche. Du fait des différences disciplinaires avec les psychologues sociaux à l'origine du projet, elle s'est retrouvée dans un certain inconfort épistémologique et méthodologique lors de la lecture de l'esquisse qu'ils avaient rédigée. Elle a exprimé des critiques importantes vis-à-vis de certains éléments conceptuels et méthodologiques de celle-ci, critiques qui n'ont que partiellement été intégrées dans la version finale du projet, du fait des délais rapprochés pour le dépôt du projet, mais dont il n'a pas été tenu compte dans la mise en pratique ultérieure des activités scientifiques. Malgré cette dissension de fond, un dialogue interdisciplinaire et des relations scientifiques stimulantes avec les collègues des différentes équipes ont pu être établis. Le projet doctoral que j'ai élaboré a été initialement proposé par ma directrice de thèse en tant qu'instrument visant à observer la manière dont le projet agissait sur les différents contextes étudiés et leurs acteurs ainsi que sur les modalités de construction du savoir qui en découlaient. Les divergences autour de l'éthique de la recherche des diverses chercheurs et chercheuses n'ont pas émergé immédiatement mais se sont manifestées de manière aiguë lorsque j'ai fait un premier retour écrit aux équipes dévoilant une interprétation des faits et des relations observés qui ne correspondait pas aux attentes de certains membres. La réaction de ceux-ci a été forte malgré le fait qu'aucun membre du projet ne faisait l'objet d'une description violant l'anonymat et la confidentialité. Des conflits, d'abord traités individuellement, ont donné lieu, comme déjà rappelé, à la mise en place d'un dispositif plus formel au sein duquel des collègues, membres du « conseil de gestion » du projet, ont été impliqués dans les discussions. La solution négociée a été de créer un dispositif à travers lequel devait passer mon travail avant d'être communiqué à l'extérieur ou publié, y compris la thèse, que les porteurs du projet qualifient de potentiellement dangereuse pour la crédibilité scientifique du projet et pour ceux qui en dépendent, notamment dans les Suds. Un membre du « conseil de gestion » a évoqué la possibilité d'un embargo temporaire comme solution de dernier recours, ce que les chercheurs et chercheuses étudiés ne considèrent pas comme une solution satisfaisante.
- 39 Face à la méfiance de certains membres de l'équipe européenne vis-à-vis de mon approche ethnographique, ma directrice de thèse a cherché à impliquer des collègues externes au projet représentant les diverses disciplines en question pour qu'ils/elles puissent intervenir afin d'évaluer la qualité éthique de mon travail. Les équipes des pays du Sud sont globalement étrangères à ce processus et n'ont pas été impliquées dans les négociations en cours au sein de l'équipe européenne jusqu'au moment où la publication de cet article est devenue imminente. Les responsables du projet ont exigé que je m'engage dans un processus de restitution des résultats intermédiaires et de

toute future publication, soumise à la discussion avec eux, ce qui constitue toujours un risque (d'instrumentalisation, de restriction de liberté d'analyse telles que l'autocensure ou la modification des résultats par complaisance) pour l'anthropologue et qui doit donc être négocié. Les membres du projet ethnographié disposant d'une certaine légitimité institutionnelle sont, de fait, plus en mesure d'exiger cela de l'anthropologue que ne le sont d'autres sociétés ethnographiées ou dans notre cas les participant·es aux recherches des autres chercheurs et chercheuses du projet, qui sont absent·es de toute négociation sur les analyses faites d'eux. Cela est d'autant plus délicat pour l'anthropologue lorsque l'attention est portée sur des questions sensibles de rapports de pouvoir. Les chercheurs et chercheuses du Nord, engagé·es dans le projet s'interrogent eux/elles-mêmes sur ces rapports et disent vouloir être aidé·es dans leur réflexion sur le sujet. De ce point de vue, le regard « externe » de l'anthropologue est à la fois attendu et craint. Cela pose la question d'anthropologie risquée en lieu et place d'une anthropologie surplombante et désengagée.

- 40 Ce conflit, tout en révélant une forme d'impasse quant à la construction d'un « consentement ethnographique » (Fassin, 2008, p. 127) avec certains membres du projet, met aussi en lumière certaines relations de pouvoir et certains des enjeux qui caractérisent les rapports entre les équipes et les chercheurs et chercheuses au sein de celles-ci. La représentation publique du projet est un enjeu crucial pour les membres de l'équipe européenne (notamment en matière de crédibilité scientifique vis-à-vis des bailleurs de fonds et de carrière académique) alors que les chercheurs et chercheuses du Sud doivent faire face à d'autres types de difficultés liées à leur statut local, à leur liberté d'expression et parfois même à leur sécurité. Si leur carrière ne dépend peut-être pas de l'image que l'analyse anthropologique du projet peut donner, leur crédibilité scientifique dans le cadre de débats de sociétés délicats peut être en jeu. Ils/elles sont pleinement conscient·es des asymétries structurelles soulignées par mon travail et, selon leur situation, soit ne se sentent pas visé·es personnellement par mon point de vue critique sur les conditions du partenariat Nord-Sud, soit, au contraire, perçoivent la menace publique que la publication peut faire peser sur leur engagement (la publication de l'article devenant une caution scientifique pour délégitimer la parole publique d'un chercheur). Les anthropologues sont donc contraints de ne pas agir à la légère, même s'ils sont en grande partie déchargés des responsabilités scientifiques et administratives du projet dans la mesure où le dispositif de l'agence de financement les confie au porteur de projet de l'équipe européenne.

Conclusion

- 41 Les anthropologues ont dénoncé le formalisme des protocoles éthiques basés sur des critères définis avant la réalisation de l'enquête (Fassin, 2008 ; Lederman, 2006), dans la mesure où ils sont difficilement conciliables avec l'approche ethnographique. Cette dernière ne peut pas être formalisée ni définie de manière précise mais relève d'un art individuel en lien avec les circonstances dans lesquelles la recherche de terrain a lieu (Olivier de Sardan, 2008). Bien qu'il existe un répertoire de manières de faire, elles doivent être adaptées et parfois réinventées afin de permettre la recherche ethnographique. Enquêter auprès de dealers de drogue (Bourgeois, 2001), de boxeurs (Wacquart, 2000), d'infirmières et infirmiers (Véga, 2000), de députés au Parlement européen (Abélès, 1992) ou de chercheurs et chercheuses engagé·es dans un projet de

coopération Nord-Sud ne peut pas se faire en utilisant les mêmes approches. La méthode ethnographique n'est pas comparable à l'administration d'un questionnaire dont on enregistre les réponses ou d'un médicament dont on étudie les effets sur les patients. Il ne se base pas sur la réalisation d'un protocole préconçu et rigidement établi mais sur l'improvisation, la souplesse, l'informel, les capacités individuelles d'entrer dans un groupe et de construire des relations de confiance avec les membres de celui-ci.

- 42 Le fait d'avoir pu accéder et observer plus facilement les pratiques des chercheurs et chercheuses dans les équipes des pays du Sud est paradoxal dans la mesure où ces terrains étaient plus distants culturellement et que j'y ai passé bien moins de temps qu'en Europe. Malgré l'utilité de définir certains principes fondamentaux (Massé, 2015), les protocoles préétablis finissent souvent par rendre l'éthique de la recherche un processus bureaucratique qui risque de se révéler vide. La rationalisation de l'éthique de la recherche et sa traduction en des chartes semble aujourd'hui faire partie de la « sphère d'organisation » des projets de développement plus qu'être un instrument visant à assurer le respect des individus impliqués dans la recherche (Olivier de Sardan, 1995). Comme déjà mentionné, des questions se posent aussi sur les catégories de sujets qui sont protégés par les protocoles car souvent les enquêteurs et enquêtrices, qui sont ceux/celles qui rédigent les protocoles d'éthique, les conçoivent à partir de leurs position et préoccupations institutionnelles sans faire participer les enquêtés.
- 43 Finalement, les obstacles imprévus dans la mise en pratique du projet autant que dans celle de l'ethnographie de la recherche peuvent être constructifs à condition d'explorer l'enchevêtrement des logiques sociales qu'ils révèlent, les enjeux et les réponses qu'ils suscitent (Olivier de Sardan, 1995). C'est bien les questionnements, les tensions et les débats soulevés par des situations critiques ou conflictuelles qui mettent en jeu le processus éthique en tant qu'espace de réflexion et de négociation des actions.

Je remercie les évaluateurs et évaluateuses, l'éditrice invitée et les membres du comité de rédaction de la Revue d'Anthropologie des Connaissances, pour leur investissement, pour l'attention qu'ils ont portée au présent article et pour leur importante contribution à la pertinence de son argument. Je remercie également Elsa Gimenez pour son aide précieuse lors de la rédaction de l'introduction. Je suis reconnaissante et touchée par le soutien et l'engagement de nombreux/ses collègues de l'Institut des sciences sociales (ISS) qui m'ont accompagnée dans les négociations « hors-texte » autour du présent article.

BIBLIOGRAPHIE

- Abélès, M. (1992). *La vie quotidienne au parlement européen*. Paris : Hachette.
- Alom Bartoli, M. (2018). *Les stratégies d'acteurs dans les collaborations scientifiques avec le Sud. Chercheurs et agences de financement dans les sciences sociales*. Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris Descartes.

- Anderson, W. (2002). Introduction: postcolonial technoscience. *Social Studies of Science*, 32(5-6), 643-658.
- Avanza, M. (2011). Compte rendu de l'ouvrage de Sylvain Laurens & Frédéric Neyrat (2010), *Enquêter : de quel droit ? Menace sur l'enquête en sciences sociales*, Bellecombe-enBauges : Le Croquant », *La Vie de idées*, 1-9. <https://laviedesidees.fr/L-enquete-en-proces.html> (consulté le 25 avril 2018).
- Béliard, A., & Eideliman, J.-S. (2008). Au-delà de la déontologie. Anonymat et confidentialité dans le travail ethnographique. In D. Fassin, & A. Bensa (dir.). *Les politiques de l'enquête* (pp. 123-141). Paris : La Découverte.
- Bonnet, F., & Robert, B. (2009). La régulation éthique de la recherche aux États-Unis : histoire, état des lieux et enjeux. *Genèses*, 75(2), 87-108.
- Bosa, B. (2009). À l'épreuve des comités d'éthique. In D. Fassin, & A. Bensa (dir.). *Les politiques de l'enquête*. Paris : La Découverte.
- Bourdieu, P. (1982). *Ce que parler veut dire*. Paris : Fayard.
- Bourgeois, P. (2001). *En quête de respect. Le crack à New York*. Paris : Seuil.
- Brook, P. (1968). *The Empty Space: A Book About the Theatre : Deadly, Holy, Rough, Immediate*. New York: Atheneum.
- Cornwall, A., & Brock, K. (2006). What do buzzwords do for development policy? A critical look at 'participation', 'empowerment' and 'poverty reduction'. *Third World Quarterly*, 26(7), 1043-1060.
- Cornwall, A. (2007). Buzzwords and fuzzwords: deconstructing development discourse. *Development in Practice*, 17(4-5), 471-484.
- Crane, J. (2010). Adverse events and placebo effects: African scientists, HIV, and ethics in the 'global health sciences'. *Social Studies of Science*, 40(6), 843-870.
- Deleuze, G. (1988). Qu'est-ce qu'un dispositif ? In *Michel Foucault philosophe : rencontre internationale* (pp. 185-195). Paris : Seuil.
- Droz, Y., & Lavigne, J.-C. (2006). *Éthique et développement durable*. Paris : Karthala.
- Droz, Y., & Mayor, A. (dir). (2009). *Partenariats scientifiques avec l'Afrique. Réflexions critiques de Suisse et d'ailleurs*. Paris : Karthala.
- Droz, Y. (2009). La morale de l'interdiction de la clitoridectomie en pays kikuyu. *Anthropologie et Sociétés*, 33(3), 118-137.
- Dunbar, K. (1995). How scientists really reason: Scientific reasoning in real-world laboratories. In R. J. Sternberg, & J. Davidson (eds). *Mechanisms of Insight* (pp. 365-395). Cambridge, MA.: MIT Press,.
- Fassin, D. (2008). L'éthique au-delà de la règle. Réflexions autour d'une enquête ethnographique sur les pratiques de soins en Afrique du Sud. *Sociétés contemporaines*, 71(3), 117-135.
- Glänzel, W., & Schubert, A. (2005). Analysing scientific networks through co-authorship. In H. F. Moed, W. Glänzel, & U. Schmoch (eds). *Handbook of quantitative science and technology research* (pp. 257-276). Rotterdam: Springer Netherlands.
- Guérin, I., Bouquet, E., & Morvant-Roux, S. (2016). Chercher ensemble : les défis et les cahots de l'interdisciplinarité, des méthodes mixtes et des partenariats multiples (Rume). *Revue Tiers-Monde*, 2, 99-122.

- Kreimer, P. (1999). *L'universel et le contexte dans la recherche scientifique*. Lille : Presses universitaires du Septentrion.
- Laurens, S., & Neyrat, F. (2010). *Enquêter, de quel droit ? Menaces sur l'enquête en sciences sociales*. Bellecombe-en-Bauges : Le Croquant.
- Lederman, R. (2006). The perils of working at home: IRB "mission creep" as context and content for an ethnography of disciplinary knowledges. *American Ethnologist*, 33(4), 482-491.
- Lederman, R. (2007). Comparative "Research": A Modest Proposal concerning the Object of Ethics Regulation. *Political and Legal Anthropology Review*, 30(2), 305-327.
- Massé, R. (2009). Anthropologie des moralités et de l'éthique : essai de définitions. *Anthropologie et Sociétés*, 33(3), 21-42.
- Massé, R. (2015). *Anthropologie de la morale et de l'éthique*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Molyneux, S., & Geissler, P. W. (2008). Ethics and the ethnography of medical research in Africa. *Social Science & Medicine*, 67, 685-695.
- Nader, L. (1972 [1969]). Up the Anthropologist: Perspectives Gained from Studying Up. In D. Hymes (ed.). *Reinventing Anthropology* (pp. 284-311). New York: Vintage Books.
- Nahavandi, F. (dir.). (2003). *Repenser le développement et la coopération internationale : état des savoirs universitaire*. Paris : Karthala.
- Olivier de Sardan, J.-P. (1995). *Anthropologie et développement*. Paris : Karthala.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2001). Les trois approches en anthropologie du développement. *Revue Tiers-Monde*, 42(168), 729-754.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2008). *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant.
- Parker, M., & Kingori, P. (2016). Good and Bad Research Collaborations: Researchers' Views on Science and Ethics in Global Health Research. *PLoS One*, 11(10). <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0163579>.
- Ricœur P. (1990). *Soi-même comme un autre*. Paris : Seuil.
- Shannon, J. (2007). Informed Consent: Documenting the Intersection of Bureaucratic Regulation and Ethnographic Practice. *PoLAR: Political and Legal Anthropology Review*, 30(2), 229-248.
- Shmoch, U., & Schubert, T. (2008). Are international co-publications an indicator for quality of scientific research? *Scientometrics*, 74(3), 361-377.
- Vega, A. (2000). *Une ethnologue à l'hôpital*. Paris : Éditions des Archives contemporaines.
- Vidal, L. (dir.) (2017). *Expériences du partenariat au Sud : le regard des sciences sociales*. Marseille : IRD Éditions.
- Wacquant, L. (2000). *Corps et âme. Carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*. Montréal : Comeau & Nadeau.

NOTES

1. Sur les rapports entre anthropologie et IRB, voir *American Ethnologist* (2006), 33(4).
2. Voir Vidal (2017), Droz et Mayor (2009), Droz (2006), Nahavandi (2003).

3. Sur le langage du développement, voir « Les mots du développement » (2009) numéro spécial de la revue *Tiers Monde* ; Olivier de Sardan (1995) ; Cornwall (2006, 2007).

4. Quand ils le sont, il s'agit souvent d'une « intégration subordonnée » (Kreimer, 1999), les chercheurs et chercheuses du Nord définissant les problématiques de recherche, les stratégies scientifiques et les méthodes, ceux et celles des Suds apportant des contributions parfois correspondant aux meilleurs standards académiques internationaux mais plutôt comme pourvoyeurs de données et d'analyses qui entrent dans un cadre qui leur est proposé sans vraiment avoir la possibilité de le négocier. Ils et elles se retrouvent dans les publications, mais rarement en premier auteur.

5. Si mon analyse permet de prendre conscience de la présence de fortes tensions dans de tels projets, je ne prétends pas pour autant dire ce que devrait être l'éthique ou ce que devrait être ce projet et j'assume le point de vue et les interprétations qui sont faits à partir de ma position.

6. Le projet de recherche doctorale sur lequel repose cet article a été validé par les porteurs du projet de recherche.

7. La présente analyse ne prétend pas rendre compte de la totalité des dynamiques à l'œuvre dans et autour de ce projet, y compris sur le plan éthique. Par exemple, elle ne rend pas compte du fait que, selon les porteurs du projet, une part des chercheurs et chercheuses impliqués pensent avoir mobilisé des connaissances portant sur les contextes locaux afin d'élaborer l'éthique institutionnelle, mobilisation que l'anthropologue n'apprécie pas nécessairement de la même manière étant donné le haut niveau de contextualisation normalement pratiqué en anthropologie, ni du fait qu'il y a eu une demande de formalisation venant des chercheurs et chercheuses des Suds. Il ne s'agit pas non plus de nier les efforts fait par certains chercheurs et chercheuses pour traduire et adapter l'éthique institutionnelle en fonction des relations avec les partenaires et des conditions concrètes de la réalisation de la recherche sur le terrain. Ainsi, le porteur du projet fait valoir que des pratiques de recherche ont été abandonnées en fonction de problèmes qui remontaient du terrain.

8. Il serait inexact de penser que les normes et les valeurs institutionnelles viennent exclusivement d'un groupe de chercheurs et chercheuses du Nord puisque, comme le rappelle le porteur du projet, les protocoles de recherche ont été validés par le comité scientifique du projet dont font partie les chercheurs et chercheuses seniors des Suds (mais pas les doctorants). Des discussions et négociations, auxquelles je n'ai pas eu accès, ont eu lieu. Néanmoins, il serait naïf de considérer que les partenaires du Nord et des Suds aient été à égalité au sein du projet étant donné les positions différentes dans lesquelles se trouvent les unes et les autres : proximité vis-à-vis des bailleurs de fonds, ressources et contraintes institutionnelles locales des unes et des autres, aisance dans la formalisation académique, statuts des chercheurs et chercheuses (doctorants des Suds / directeurs et directrices de thèse au Nord), etc. Même avec la meilleure bonne volonté de la part des personnes impliquées, des asymétries importantes sont à l'œuvre, ce dont les chercheurs et chercheuses sont plus ou moins conscient et préoccupés et qu'ils et elles discutent parfois explicitement. Ces importantes nuances n'empêchent que des asymétries sont à l'œuvre.

9. C'est-à-dire les individus dont on obtient les données qualitatives (entretiens) et quantitatives (sondages) dans le cadre du projet.

10. Les chercheurs et chercheuses en sciences sociales sont globalement encore peu habitués aux comités d'éthique dans leur domaine, souvent inexistants, sauf lorsque leurs travaux portent sur le secteur de la santé et où le passage par les comités d'éthique en recherche biomédicale leur sont imposés. Cependant, de vagues connaissances portant sur les pratiques de ces comités d'éthique en recherche biomédicale circulent au sein des institutions de recherche et influent partiellement la réflexion éthique dans les autres disciplines. C'est en ce sens que l'on peut dire que les chercheurs et chercheuses sont habitués au formalisme institutionnel des comités d'éthique.

11. Le fait de prendre une forme sécuritaire n'est pas une conséquence logique du formalisme institutionnel. Il n'y a pas de relation évidente entre l'habitude au formalisme et la forme sécuritaire. L'habitude au formalisme peut conduire à une diversité de formes. Inversement, la forme sécuritaire peut venir d'autres choses que du formalisme. Dans le cas présent, la forme sécuritaire vient de la conjonction d'un imaginaire et de connaissances portant sur les risques pour les personnes concernées aux Suds et d'une attention aux risques pour les personnes venant des comités d'éthiques en sciences biomédicales qui raisonnent en termes de risques pour les patients, plutôt qu'en termes de réalisation de soi, de capacitation des patients ou de bénéfices collectifs.

12. Le formalisme n'implique pas nécessairement le fait de laisser peu de place à la négociation, aux imprévus, aux désaccords ou à l'exploration. Parfois, le formalisme fixe un cadre minimal, qui tente d'orienter globalement l'action ou qui constitue un garde-fou auquel se raccrocher en cas de désaccord, mais laisse toutefois une grande marge de liberté. Le formalisme juridique du procès, par exemple, fournit un cadre permettant justement la délibération. Le formalisme du contrat d'emploi fixe un cadre mais il ne supprime pas l'interprétation, la négociation et la créativité ; il y a toujours une incomplétude du contrat qui ne réussit jamais à tout formaliser.

13. Un des points actuellement discutés sur l'éthique de la recherche porte sur le fait que les institutions font souvent reposer beaucoup d'obligations sur les jeunes chercheurs et chercheuses contraint·es de souscrire à différentes injonctions et souvent confronté·es à de grands questionnements sur le sens même de leurs recherches. Ainsi, si les problèmes liés à l'éthique de recherche ne viennent généralement pas des doctorant·es, ils ont tendance à se cristalliser sur eux et elles.

14. Commentaire d'un des porteurs du projet à une version antérieure du présent article.

15. Les bailleurs de fonds au Nord n'exigent pas de formalisation de l'éthique, mais conseillent de suivre certains principes (notamment KFPE). Les chercheurs et chercheuses du Nord sont relativement libres pour la mise en place et la gestion de cette formalisation. Elle reflète alors surtout les décisions des porteurs et porteuses de projets. Les protocoles de recherche, le *data management plan*, la procédure d'obtention du consentement, etc., sont d'ailleurs pratiqués de façon très différente d'un projet à l'autre et font l'objet de discussion au sein d'ateliers organisés par un bailleur de fonds où le présent projet est apparu comme l'un des plus formalistes.

16. Selon les dires des porteurs du projet, mais que nous n'avons pas pu vérifier. L'institution dont il est question est une ONG qui héberge des projets de recherche sans être nécessairement soumise aux régulations imposées dans les institutions scientifiques du pays.

17. Notamment le fait d'être doctorante en anthropologie au sein d'un projet dont les porteurs ont un statut académique reconnu et relevant d'une autre discipline.

18. Sensible parce que certain·es au Nord ont la perception que leur carrière académique en dépend.

19. La charte scientifique tout comme le reste des documents de référence relatifs à l'organisation du projet sont rédigés en anglais. L'usage de l'anglais avec ses terminologies spécifiques contribue à un certain alignement sur les codes de bonne conduite issus du monde anglophone.

20. La connaissance de la réalité empirique sur le terrain dans les Suds n'est évidemment pas absente. Les chercheurs et chercheuses en ont un peu une idée et se sont entouré·es de collègues, notamment anthropologues, pour les y aider, tandis que les chercheurs et chercheuses des Suds se sont aussi faits les porte-paroles des réalités de leurs pays. Ces connaissances sont toutefois inégalement distribuées et leur expression n'est pas toujours audible ou également valorisée d'une discipline à l'autre. Les chercheurs et chercheuses du Nord peuvent avoir l'impression d'avoir intégré cette connaissance des différents contextes et les chercheurs et chercheuses des Suds, ou les anthropologues, avoir la sensation que ce n'est pas le cas. Les responsables du projet ont l'impression d'avoir réalisé cette intégration dans la mesure où les principes généraux ont

fait l'objet d'échanges et ont été acceptés par l'ensemble du groupe de pilotage scientifique, qui rassemble tous les partenaires de recherche ayant une tâche d'encadrement, au Nord ou au Sud. Cela n'empêche pas que d'autres chercheurs et chercheuses ont l'impression que les marges de négociation sur des contenus déjà élaborés par les porteurs du projet étaient minces et qu'il ne s'agissait pas tant de co-construction de principes que d'adhésion à des propositions ou de renoncement au projet. D'autres éléments importants sont certainement méconnus, sous-estimés, pas entendus, et il est possible que l'adhésion des chercheurs et chercheuses soit plus stratégique qu'effective, étant donné l'asymétrie des ressources. De la même manière, les responsables au Nord ont la conviction que la concrétisation de ces principes résulte d'une évaluation des risques potentiels de chaque activité de terrain, équipée d'un guide d'évaluation des risques, mais mes interlocuteur.trice.s aux Suds ne m'ont pas exprimé la même perception et je n'ai pas non plus pu constater par moi-même cette pratique. Un formulaire d'évaluation des risques est effectivement mis en œuvre, que les chercheurs et chercheuses doivent remplir avant toute activité aux Suds : il demande notamment de préciser la vraisemblance et la sévérité de quelques types de risques, concernant surtout les chercheurs et chercheuses, et suggère des mesures à prendre. Il s'est toutefois avéré être particulièrement contraignant. Pour me rendre dans l'un des pays partenaires, je me suis moi-même heurtée à la difficulté de le remplir parce qu'il fallait y noter les contacts de toutes les personnes avec qui j'allais travailler, ainsi que les contacts d'un membre de leur famille, ce à quoi mes interlocuteur.trice.s dans ce pays se sont fortement opposé.e.s pour des questions de sécurité, ne souhaitant pas mêler leurs familles à ce projet en ayant leurs noms et numéros de téléphone sur des fiches du projet. Or, sans ces informations, l'un.e des responsables du projet m'a interdit de partir, ce qui m'a placée dans une position difficile entre mes interlocuteur.trice.s sur le terrain et les responsables du projet. J'ai ensuite constaté que cette exigence n'était pas imposée de la même manière, voire pas imposée du tout, à d'autres membres du projet.

21. Les programmes de développement des agences de coopération des pays du Nord donnent une représentation des pays du Sud comme à la fois affligés par des problèmes structureaux (économiques, sociaux, politiques) et incapables d'y mettre fin eux-mêmes, vision qui justifie les politiques de développement.

22. Dans le projet de recherche (*research proposal*), cette approche est présentée comme mieux adaptée aux conditions sociopolitiques des pays étudiés, et préférable par rapport aux modalités de témoignages pratiquées dans les commissions de vérité et réconciliation.

23. Ces mécanismes sont prévus sous forme d'activités de dissémination qui utilisent des extraits de témoignages recueillis dans le cadre du projet. Bien qu'occupant une place centrale dans le projet de recherche en tant que pierre angulaire du processus de changement social planifié – il était prévu de « sonder » les populations avant et après ces interventions dans les trois contextes nationaux avec l'hypothèse que les perceptions sociales des conflits auraient été modifiées – ces activités n'ont finalement été conduites que de façon marginale et tardive dans la recherche. Elles ont donné lieu à un *focus group* et une compétition de dessins d'enfants en Asie du Sud et à un atelier d'histoire pour enfants au Moyen-Orient.

24. Même si le protocole prévoit la possibilité de le faire, dans les faits, cet aspect est peu renseigné par les chercheurs et chercheuses sur le terrain et les ressources nécessaires à une contextualisation approfondie n'ont pas été dédiées à cela dans l'équipe du Nord.

25. Au moment d'écrire ces lignes, l'enquête est toujours en cours dans certains pays. Les résultats d'enquêtes pilotes ont déjà été rendus et ont fait l'objet d'analyses et de diverses communications (présentations, posters, articles de recherche en cours).

26. Ils et elles servent aussi, dans une mesure qu'il conviendrait d'évaluer, de médiateurs dans la mesure où leur contribution est aussi d'évaluer la pertinence locale des questions soumises par les chercheurs et chercheuses du Nord.

27. Certain·es des chercheurs et chercheuses des Suds en conservent aussi une copie, voire les exploitent de leur côté, au moins dans le cadre de leur thèse de doctorat, sous la direction de chercheurs et chercheuses du Nord, et de leurs enjeux de publication (avec une pression à publier dans les supports académiques valorisés au Nord), ce qui est d'autant plus problématique que les doctorant·es mobilisé·es ne relèvent pas, pour la plupart, de la même discipline que leurs directeurs et directrices au Nord.

28. Il ne s'agissait évidemment pas d'engager une enquête où les chercheurs et chercheuses des Suds viennent enquêter sur les mémoires post-conflits dans les Nords.

29. Seul·es deux doctorant·es d'une des équipes du Sud, à cause de contraintes institutionnelles, ont passé une période plus longue au sein de l'équipe européenne afin de rédiger leur thèse.

30. Cet effort de standardisation doit évidemment être nuancé puisque, s'agissant de guides d'entretiens semi-directifs, la manière dont les questions sont effectivement posées peut partiellement fluctuer selon l'enquêteur/trice qui s'adapte à la situation d'entretien, ce que le porteur dit avoir recommandé (de même que le fait de choisir les sites et les participant·es en fonction des questions de recherche des partenaires du projet), mais qui ne correspond pas à mes observations. Malgré la contestation des partenaires, les responsables du projet ont toujours insisté sur la nécessité (méthodologique) de poser les questions de la même manière afin de produire des données comparables permettant de mettre à l'épreuve les hypothèses du projet concernant les catégories de mémoires. Les témoignages, une fois retournés au Nord, sont alors plus facilement codés sans trop d'ambiguïté.

31. Les chercheurs et chercheuses des Suds doivent toutefois noter certaines informations dans un formulaire qu'ils/elles renvoient à l'équipe du Nord avec les transcriptions. Ces notes, souvent rédigées en vitesse par manque de temps ou bien plus tard sur la base de souvenirs, ne constituent pas pour autant un travail ethnographique.

32. Les responsables du projet indiquent qu'un accord (auquel je n'ai pas accès) prévoit que les partenaires seniors des Suds aient accès aux transcriptions rendues anonymes sur le serveur du projet, que d'autres puissent obtenir l'accès à des parties spécifiques des données moyennant une demande motivée – ce qui pose tout de même un problème d'accès puisqu'on ne peut être amené à demander un document dont on ignore le contenu sauf qu'il s'agit d'un entretien. La question de l'accès est en fait plus complexe. Les chercheurs et chercheuses aux Suds pour différentes raisons utilisent peu la technologie que le projet prévoit dans ses mesures de sécurité et sa gestion des données. Les ressources liées à ces technologies (proximité, expertise, habitudes, confiance) ne sont présentes que pour ceux·et celles au Nord qui les ont élaborées et les gèrent. Par ailleurs, ayant été chargée personnellement de l'archivage des témoignages, j'ai reçu la consigne claire de systématiquement donner accès à tous les documents aux responsables du projet tout en les rendant inaccessibles pour les autres membres (par chiffrement sélectif). Les doctorant·es des Suds ayant participé à la constitution des témoignages gardent un accès permanent aux documents qu'ils/elles ont produits pour leur travail de thèse.

33. Les termes tels que « population », « pilote », « échantillon », « grappe », utilisés dans le jargon statistique participent à construire la perception de l'autre comme sujet sur (plutôt qu'avec) lequel on travaille. Dans un contexte Nord-Sud inégalitaire, les mots utilisés sont d'autant plus importants qu'« en structurant la perception que les agents sociaux ont du monde social, la nomination contribue à faire la structure de ce monde » (Bourdieu, 1982, p. 99).

34. Les responsables du projet estiment que ce risque, une fois identifié, a acquis un statut en tant que cas qui interpelle le projet et qu'il a été résolu en discussion dans un atelier de *débriefing* des premiers entretiens réalisés.

35. J'ai obtenu l'accord de la personne avec qui je me trouvais pour mentionner ce fait dans la présente publication. Cette personne m'a aussi indiqué que le risque lié aux entretiens n'était pas pris en compte dans la politique pourtant stricte (mais parfois inadaptée) du projet, notamment en ce qui concerne la trace des numéros de téléphones portables.

36. Les chercheurs et chercheuses et/ou les enquêteurs/trices des Suds sont toutefois aussi bel et bien des acteurs/trices dotés d'une agentivité. Certains prenant parfois le risque d'affronter les pouvoirs locaux, il est peu probable que, face aux chercheurs et chercheuses du Nord, ils et elles se soumettent sans discuter ni négocier les méthodes. Lorsque les négociations ne sont pas possibles, des pratiques de résistance, de détournement ou de contournement se mettent généralement en place. Que les chercheurs et chercheuses du Nord portent des exigences ne signifie pas toujours qu'ils/elles réussissent à les imposer sans discussion.

37. Les procédures sont parfois inadaptées alors que la charte, dont les principes sont larges ne nuit pas en tant que telle aux enquêtés. Ces procédures étant élaborées par les chercheurs et chercheuses seniors (avec de presque inévitables asymétries Nord-Suds), les doctorants qui les appliquent n'ont pas l'impression d'avoir le choix de les modifier ou de ne pas les appliquer.

38. À noter que les conditions de financement prévues ne permettent probablement pas aux responsables du projet de mener des enquêtes préalables afin de mieux connaître les contextes des pays partenaires. Ceci est d'autant plus problématique que les partenaires locaux ont exprimé des frustrations importantes et une certaine résignation, liées à la perception de ne pas être écouté, même si les responsables du projet sont convaincus d'avoir tenu compte des avis des uns et des autres. La difficulté à s'entendre et à se comprendre pourrait être liée au fait que les partenaires eux-mêmes n'ont pas de relations préalables entre eux et que la communication à distance au sein d'une structure asymétrique n'est pas facilitée.

39. Par exemple, un étudiant est toujours en prison et son témoignage se trouve dans l'archive au Nord. Le fait d'avoir subi des violences est *a priori* sans rapport avec la participation au projet.

40. Formulée ainsi, la question pourrait laisser penser que les chercheurs et chercheuses concernés se déchargent sur le fait de faire signer un consentement alors qu'ils/elles disent que leur préoccupation va au-delà et que les chercheurs et chercheuses des Suds s'impliquent dans l'élaboration des protocoles, ce qui n'est pas toujours confirmé dans les dires que j'ai recueillis auprès des partenaires aux Suds.

41. Pour la plupart, les doctorants aux Suds avaient une activité professionnelle (dans la recherche, l'enseignement, le journalisme, la société civile) depuis plus ou moins longtemps avant d'entrer dans les projets. Ils/elles possédaient donc déjà des compétences communicationnelles, interpersonnelles et pratiques à leur arrivée dans le projet. Les doctorants ont aussi reçu un *How-to-guide* (contenant les consignes standards pour mener les entretiens) qui a fait l'objet d'une discussion et d'une lecture collective lors d'une formation doctorale au Nord.

42. À ce sujet, voir l'ouvrage collectif dirigé par Sylvain Laurens et Frédéric Neyrat (2010) et l'article classique de Laura Nader (1972).

43. Les responsables du projet, après avoir accepté mon projet de thèse et suivi ses avancées au fil des années, ont souhaité retirer leur consentement par désaccord avec les faits et les interprétations formulés dans le présent article, ce qui n'est pas sans poser des problèmes. La question du consentement et sa portée éthique appellent à une réflexion plus poussée.

44. Il est toutefois utile de rappeler que les chercheurs et chercheuses du Nord au bénéfice des fonds choisissent librement leurs partenaires aux Suds selon leurs propres critères de sélection, créant un « marché des partenariats » dans les pays des Suds et que les chercheurs et chercheuses aux Suds sont eux/elles-mêmes en compétition localement pour les ressources et les opportunités de carrières liées aux partenariats avec des chercheurs et chercheuses et des institutions du Nord (Alom Bartoli, 2018).

45. Ici aussi la question mérite d'être nuancée, car s'il y a bien de grandes différences, elles ne sont pas toujours celles qu'on imagine, du genre qualitatif/quantitatif. Concernant l'éthique de la recherche, par exemple, s'il y a de grandes différences d'approche entre les disciplines, dans le cas présent, le porteur du projet étudié dit se sentir à l'aise avec les principes éthiques élaborés par la Société d'ethnologie nationale. Ces principes se retrouvent cependant dans la plupart des

codes éthiques disciplinaires (par exemple la responsabilité de ne pas nuire aux personnes étudiées, d'obtenir leur consentement informé, de leur restituer les analyses, mais aussi de maintenir la liberté de recherche). Ils sont de nature rassembleurs et il est difficile d'en assumer la contestation. Les divergences se situent plutôt dans l'interprétation qui en est faite et dans leur mise en pratique qui peut prendre des formes très variables et pas forcément compatibles.

RÉSUMÉS

Cet article porte sur la mise en pratique de l'éthique institutionnelle telle qu'elle est appréhendée dans le cadre d'un projet de recherche en partenariat Nord-Sud portant sur la diversité des mémoires dans des sociétés ayant vécu des conflits civils. À partir d'une recherche ethnographique en cours sur les pratiques des chercheurs et chercheuses (en Europe et dans trois pays du Sud global), j'entends examiner les normes et les dispositifs qui encadrent l'éthique de la recherche ainsi que leurs manifestations concrètes, et leurs effets parfois contradictoires, sur la construction du savoir. J'aborderai également les liens entre ce dispositif et les politiques de la recherche et son impact sur les rapports entre les membres des équipes étudiées. Envisagée en termes de sécurité dans la charte scientifique du projet, l'éthique fera l'objet d'un questionnement sur la construction des risques. Enfin, j'analyserai mon propre positionnement en tant que membre du projet par rapport aux différents obstacles disciplinaires et méthodologiques générés au cours de l'enquête.

This article examines the concrete application of institutional ethics in a North-South research partnership project on the diversity memories in post-conflict societies. It is based on ongoing ethnographic research on the practices of researchers (from Europe and from three countries in the global South). My analysis will consider how research ethics is framed by certain norms and apparatuses, and will also examine how these concretely—and sometimes contradictorily—affect the production of knowledge. I will also address the connection between the apparatus in place and research politics, as well as how relations between team members are structurally impacted. The scientific charter of the project considers ethics in terms of security, which leads to a discussion on how risk is constructed. The second part of the article analyzes my own position as a project member in relation to the various disciplinary and methodological obstacles I have encountered.

Este artículo se centra en la puesta en práctica de la ética institucional tal como es abordada en el marco de un proyecto de investigación en cooperación Norte-Sur que trata sobre la diversidad de memorias en sociedades post-conflicto. Partiendo de una investigación etnográfica en curso sobre las prácticas de investigadoras/es (en Europa y en tres países del Sur global), mi intención es examinar las normas y los dispositivos que enmarcan la ética de la investigación, así como sus manifestaciones concretas, y sus efectos a veces contradictorias, sobre la construcción del conocimiento. También discutiré los vínculos entre este dispositivo y las políticas de investigación y su impacto en las relaciones entre los miembros del equipo. Prevista en términos de seguridad en la Carta científica del proyecto, la ética será objeto de un cuestionamiento sobre la construcción de riesgos. Finalmente, analizaré mi propio posicionamiento como un miembro del proyecto frente a los diferentes obstáculos disciplinarios y metodológicos encontrados.

INDEX

Mots-clés : anthropologie du développement, dispositifs sécuritaires, effets épistémologiques, éthique institutionnelle, partenariat scientifique nord-sud, risque

Palabras claves : antropología del desarrollo, dispositivo de seguridad, efecto epistemológico, ética institucional, cooperación científica norte-sur, riesgo

Keywords : development anthropology, security apparatuses, epistemological effects, institutional ethics, north-south scientific partnerships, risk

AUTEUR

TSERING MCKENZIE

Doctorante en anthropologie au Laboratoire d'étude des sciences et des techniques (STSLab) de l'Institut des sciences sociales de l'Université de Lausanne. Ses recherches portent sur les dispositifs scientifiques et leurs effets sur la production de connaissances dans le domaine de la recherche pour le développement. Elle conduit actuellement une ethnographie multisituée d'une collaboration de recherche Nord-Sud pour le développement.

Adresse : Université de Lausanne. Institut des sciences sociales. Laboratoire d'études des sciences et des techniques (STSLab). Quartier UNIL-Mouline, Bâtiment Géopolis. CH-1015 Lausanne (Suisse).

Courriel : [tmckenzi\[at\]unil.ch](mailto:tmckenzi[at]unil.ch)